



Paris, le 26 mars 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉVOLUTIONS MONÉTAIRES DANS LA ZONE EURO : FÉVRIER 2015

Le taux de croissance annuel de l'agrégat large M3 a augmenté en février 2015¹, ressortant à 4,0 %, après 3,7 % en janvier 2015 (chiffré révisé à la baisse par rapport à la publication précédente)². La moyenne sur trois mois des taux de croissance annuels de M3 pour la période comprise entre décembre 2014 et février 2015 a progressé, s'établissant à 3,8 %, après 3,5 % pour la période allant de novembre 2014 à janvier 2015.

Variation en pourcentage sur douze mois ; (corrigée des effets saisonniers et de calendrier de fin de mois)	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	DÉCEMBRE 2014 - FÉVRIER 2015 (MOYENNE)
M3	3,6	3,7	4,0	3,8
M1	7,9	8,9	9,1	8,6
Prêts au secteur privé	-0,5	-0,2	-0,1	-0,3
Prêts au secteur privé, corrigés des cessions et de la titrisation	0,1	0,4	0,6	0,4

¹ Les taux de croissance annuels cités dans ce communiqué se rapportent aux agrégats corrigés des effets saisonniers et de calendrier de fin de mois.

² La présente publication inclut des révisions du taux de croissance annuel de M3 pour décembre 2014 (-0,2 point de pourcentage) et janvier 2015 (-0,4 point de pourcentage), résultant notamment de révisions portant sur les titres de créance d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans émis par les IFM. Parmi les contreparties de M3, les créances sur les autres résidents de la zone euro et la position extérieure nette ont été les plus affectés. Ces révisions, qui sont plus importantes qu'à l'accoutumée, font suite à la mise en œuvre du nouveau règlement de la BCE relatif aux statistiques de bilan des IFM (BCE/2013/33) et d'autres modifications des déclarations statistiques introduites dans certains pays de la zone euro prenant effet à compter de fin 2014.

Composantes de M3

S'agissant des principales composantes de M3, le taux de variation annuel de M1 s'est inscrit en hausse en février 2015, ressortant à 9,1 % après 8,9 % en janvier. Celui des dépôts à court terme autres que les dépôts à vue (M2-M1) est devenu plus négatif, à - 3,3 % en février, après - 3,1 % le mois précédent. Le taux de progression annuel des instruments négociables (M3-M2) s'est inscrit à 4,0 % en février, après 0,6 % en janvier. En ce qui concerne les dépôts inclus dans M3, le taux de croissance annuel des dépôts des ménages est ressorti à 2,4 % en février, contre 2,5 % le mois précédent, et celui des dépôts des sociétés non financières (SNF) s'est inscrit à 4,6 % en février, contre 4,7 % le mois précédent. Enfin, le rythme annuel de progression des dépôts des institutions financières non monétaires (à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension) s'est accéléré, s'établissant à 8,1 % en février, après 5,9 % le mois précédent.

Contreparties de M3: financements et prêts

En ce qui concerne les principales contreparties de M3 à l'actif du bilan consolidé des institutions financières monétaires (IFM), le taux de croissance annuel des financements accordés aux résidents de la zone euro est ressorti à 0,0 % en février 2015, sans changement par rapport au mois précédent. Le taux de variation annuel des créances sur les administrations publiques est revenu à 1,8 % en février, contre 2,3% en janvier, tandis que celui des concours au secteur privé a été moins négatif, à - 0,4 % en février, après - 0,6 % le mois précédent. Parmi les composantes des concours au secteur privé, le taux de variation annuel des prêts s'est établi à - 0,1 % en février, après - 0,2 % le mois précédent (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation³, le taux s'est établi à 0,6 %, après 0,4 % le mois précédent). Le taux de variation annuel des prêts aux ménages est ressorti à - 0,2 % en février, contre - 0,1 % en janvier (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation, il s'est établi à 1,0 %, après 0,9 % le mois précédent). La croissance annuelle des prêts au logement, principale composante des prêts accordés aux ménages, s'est inscrite à 0,0 % en février, contre 0,1 % le mois précédent. Le taux de variation annuel des prêts aux SNF a été moins négatif, ressortant à - 0,7 % en février après - 1,2 % le mois précédent (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation, le taux s'est établi à - 0,4 % en février, après - 0,9 % le mois précédent). Enfin, le rythme annuel de croissance des prêts aux institutions financières non monétaires (à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension) s'est inscrit en baisse à 0,8 % en février, contre 1,4 % le mois précédent.

Autres contreparties

Sur douze mois, la position créditrice nette du secteur des IFM de la zone euro vis-à-vis des non-résidents a augmenté de 149 milliards d'euros en février 2015, après une augmentation de

³ Données corrigées de la décomptabilisation des prêts dans le bilan statistique des IFM en raison de leur cession ou de leur titrisation.

206 milliards en janvier. Le taux de variation annuel des engagements financiers à long terme du secteur des IFM s'est établi à - 2,6 % en février, après - 2,5 % en janvier.

Notes

- *Les déclarations statistiques à l'échelle de la zone euro au titre du règlement BCE/2013/33 du 24 septembre 2013 concernant le bilan du secteur des institutions financières et monétaires ont débuté avec les données de décembre 2014, parallèlement à d'autres modifications du dispositif et des pratiques de déclaration statistique introduites dans plusieurs pays de la zone euro. Ce règlement met en œuvre le Système européen des comptes 2010 (SEC 2010) pour les statistiques relatives aux IFM.*
- *D'autres tableaux prédéfinis, données statistiques et notes méthodologiques, ainsi que le calendrier de publication anticipé, peuvent être consultés sur le site internet de la BCE, à l'adresse suivante : <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/aggr/html/index.en.html>.*
- *Une série de tableaux présentant les bilans des IFM pour la zone euro, les pays de la zone euro et les pays de l'UE ne faisant pas partie de la zone, ainsi qu'un outil convivial de téléchargement des données est disponible dans le Statistical Data Warehouse (Entrepôt de données statistiques) à l'adresse suivante : <http://sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=1000003503>.*
- *Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période à laquelle se rapportent les statistiques (composition changeante). Les données relatives aux encours incluent la Lituanie à compter de janvier 2015.*

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
9 rue du Colonel Driant
75049 PARIS CEDEX 01
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.

I ÉVOLUTIONS MONÉTAIRES DANS LA ZONE EURO : FÉVRIER 2015

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage ; données corrigées des effets saisonniers ^{e)})

	ENCOURS DE FIN DE MOIS	FLUX MENSUEL ^{b)}			TAUX DE CROISSANCE ANNUEL		
		FÉVRIER 2015	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015
COMPOSANTES DE M3 ^{c)}							
(1) M3 (= rubriques 1.3, 1.6 et 1.11)	10 440	2	53	61	3.6	3.7	4.0
1.1) Billets et pièces en circulation	992	11	16	8	6.4	7.7	7.9
(1.2) Dépôts à vue	5 106	13	81	48	8.2	9.1	9.3
(1.3) M1 (rubriques 1.1 et 1.2)	6 098	23	97	55	7.9	8.9	9.1
(1.4) Dépôts à terme d'une durée ≤ à 2 ans	1 533	-18	-34	-21	-5.7	-6.9	-7.6
(1.5) Dépôts remboursables avec préavis ≤ à 3 mois	2 124	-10	-8	3	0.2	-0.1	0.0
(1.6) Autres dépôts à court terme (rubriques 1.4 et 1.5)	3 656	-28	-43	-18	-2.4	-3.1	-3.3
(1.7) M2 (rubriques 1.3 et 1.6)	9 754	-5	55	38	3.6	4.0	4.0
(1.8) Pensions	132	-6	-3	12	0.6	-4.3	0.4
(1.9) Parts de fonds d'investissement monétaires	444	-4	7	5	1.6	0.1	2.4
(1.10) Titres de créance d'une durée initiale ≤ à 2 ans	110	18	-6	7	22.9	13.4	21.4
(1.11) Instruments négociables (rubriques 1.8, 1.9 et 1.10)	686	7	-2	23	3.8	0.6	4.0
CONTREPARTIES DE M3							
Passif des IFM							
(2) Dépôts de l'administration centrale ^{d)}	264	4	40	-42	-1.1	23.9	-2.6
(3) Engagements financiers à long terme vis-à-vis des autres résidents de la zone euro (= rubriques 3.1 à 3.4)	7 306	-47	-23	-14	-2.2	-2.5	-2.6
	2 263	-7	-20	-4	-5.1	-5.8	-5.7
(3.1) Dépôts à terme d'une durée > à 2 ans	92	2	0	-1	2.0	2.6	0.8
(3.2) Dépôts remboursables avec préavis > à 3 mois	2 395	-34	-14	-11	-6.1	-6.0	-5.9
(3.3) Titres de créance d'une durée initiale > à 2 ans	2 556	-8	11	2	4.5	4.2	3.8
(3.4) Capital et réserves							
Actif des IFM							
(4) Créances sur les résidents de la zone euro (= rubriques 4.1 et 4.2)	16 291	44	45	-13	-0.2	0.0	0.0
(4.1) Créances sur les administrations publiques	3 634	8	13	3	1.5	1.6	1.5
Prêts	1 146	13	20	-25	2.3	2.6	2.0
Titres autres que des actions	2 488	23	11	9	-0.8	-0.6	-0.4
(4.2) Créances sur les autres résidents de la zone euro	12 657	18	20	9	-0.5	-0.2	-0.1
Prêts ^{e)}	10 596	19	21	17	0.1	0.4	0.6
Prêts corrigés des cessions et de la titrisation ^{f)}	ND	-13	0	-7	-6.2	-6.2	-5.5
Titres de créance	1	18	-9	7	4.4	3.3	4.0
Actions et parts de fonds d'investissement non monétaires	272						
	789						
(5) Créances nettes sur les non-résidents	1 456	-27	-7	-21	ND	ND	ND
(6) Autres contreparties de M3 (poste résiduel)	263	-58	32	40	ND	ND	ND
(= M3 + rubriques 2, 3 - rubriques 4, 5)							
dont :	226	0	18	23	0.4	22.0	26.8
(6.1) Mises en pension auprès de contreparties centrales (engagements) (+) ^{g)}	145	9	-8	13	14.5	26.4	28.4
(6.2) Prises en pension de contreparties centrales (avoirs) (-) ^{g)}							

a) La somme des composantes peut ne pas correspondre au total en raison des écarts d'arrondis. Les chiffres figurant dans ce tableau s'appuient sur les statistiques relatives au bilan consolidé des institutions financières monétaires (IFM). Celles-ci englobent l'Eurosystème, les établissements de crédit et les fonds d'investissement monétaires implantés dans la zone euro.

b) Calculé à partir des variations mensuelles des encours corrigés des reclassements, des variations de taux de change, d'autres effets de valorisation et de tout autre changement ne résultant pas d'opérations

c) Engagements des IFM et des entités spécifiques de l'administration centrale (Poste, Trésor) vis-à-vis des résidents non-IFM de la zone euro, hors administration centrale

d) Y compris les dépôts de l'administration centrale auprès du secteur des IFM et les titres émis par le secteur des IFM

e) Pour plus de détails concernant la ventilation, cf. tableau 4

f) Données corrigées des prêts qui ont été sortis du bilan statistique des IFM, en raison de leur cession ou de leur titrisation

g) La série n'est pas corrigée des effets saisonniers.

2 VENTILATION DES DÉPÔTS DE M3 PAR SECTEURS DÉTENTEURS ET PAR TYPES : FÉVRIER 2015

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage ; données corrigées des effets saisonniers ^{d)})

	ENCOURS DE FIN DE MOIS	FLUX MENSUEL ^{b)}			TAUX DE CROISSANCE ANNUEL		
		FÉVRIER 2015	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015
VENTILATION DES DÉPÔTS DE M3							
Total des dépôts (= rubriques 1, 2, 3, 4 et 5)	8 894	-22	36	42	3.3	3.4	3.6
(1) Dépôts des ménages ^{c)}	5 564	7	-4	8	2.6	2.5	2.4
(1.1) Dépôts à vue	2 810	25	25	22	8.3	8.6	8.9
(1.2) Dépôts à terme d'une durée ≤ à 2 ans	769	-15	-21	-16	-7.5	-9.2	-10.6
(1.3) Dépôts remboursables avec préavis ≤ à 3 mois	1 981	-1	-9	1	-0.1	-0.2	-0.2
(1.4) Pensions	4	-2	1	0	-37.2	-20.3	-24.7
(2) Dépôts des sociétés non financières ^{d)}	1 852	-19	24	12	4.0	4.7	4.6
(2.1) Dépôts à vue	1 393	-20	36	13	7.5	9.8	9.6
(2.2) Dépôts à terme d'une durée ≤ à 2 ans	348	-3	-4	-4	-6.3	-8.0	-8.8
(2.3) Dépôts remboursables avec préavis ≤ à 3 mois	97	-3	0	1	1.3	1.5	1.4
(2.4) Pensions	14	6	-8	3	14.5	-34.7	-21.8
(3) Dépôts des intermédiaires financiers non monétaires hors sociétés d'assurance et fonds de pension ^{d)e)}	904	9	-7	18	5.3	5.9	8.1
(3.1) Dépôts à vue	567	16	10	6	9.7	12.2	12.8
(3.2) Dépôts à terme d'une durée ≤ à 2 ans	230	5	-16	2	-0.8	-1.9	0.2
(3.3) Dépôts remboursables avec préavis ≤ à 3 mois	18	-4	-1	0	9.7	-11.6	-0.8
(3.4) Pensions ^{d)}	89	-7	-1	11	-3.4	-4.8	4.3
(4) Dépôts des sociétés d'assurance et des fonds de pension	227	-12	9	-1	3.2	0.5	0.4
(5) Dépôts des autres administrations publiques	347	-6	14	5	5.8	7.9	6.8

a) La somme des composantes peut ne pas correspondre au total en raison des écarts d'arrondis. Les chiffres figurant dans ce tableau s'appuient sur les statistiques relatives au bilan consolidé des institutions financières monétaires (IFM). Celles-ci englobent l'Eurosystème, les établissements de crédit et les fonds d'investissement monétaires implantés dans la zone euro.

b) Calculé à partir des variations mensuelles des encours corrigés des reclassements, des variations de taux de change, d'autres effets de valorisation et de tout autre changement ne résultant pas d'opérations

c) Y compris les dépôts des institutions sans but lucratif au service des ménages

d) Conformément au SEC 2010, en décembre 2014, les sociétés holdings des groupes non financiers auparavant classées dans le secteur des sociétés non financières ont été reclassées dans le secteur des sociétés financières. Ces entités figurent dans les statistiques de bilan des IFM parmi les sociétés financières autres que des IFM et les sociétés d'assurance et fonds de pension.

e) Hors mise en pension auprès de contreparties centrales

3 CONTRIBUTIONS DES COMPOSANTES DE M3 AU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE M3 : FÉVRIER 2015

(contributions en points de pourcentage à la variation annuelle de M3 ; données corrigées des effets saisonniers ^{a)})

	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015
(1) M1	4.3	4.9	5.0
(1.1) dont : Billets et pièces en circulation	0.6	0.7	0.7
(1.2) dont : Dépôts à vue	3.8	4.2	4.3
(2) M2 - M1 (= autres dépôts à court terme)	-0.9	-1.2	-1.3
(3) M3 - M2 (= instruments négociables à court terme)	0.2	0.0	0.3
(4) M3 (= rubriques 1, 2 et 3)	3.6	3.7	4.0

a) La somme des composantes peut ne pas correspondre au total en raison des écarts d'arrondis.

4 VENTILATION DES PRÊTS PAR SECTEURS EMPRUNTEURS, TYPES ET DURÉES INITIALES: FÉVRIER 2015

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage ; données corrigées des effets saisonniers ^{a)})

	ENCOURS DE FIN DE MOIS	FLUX MENSUEL ^{b)}			TAUX DE CROISSANCE ANNUEL		
		FÉVRIER 2015	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015
VENTILATION DES PRÊTS ^{c)}							
(1) Prêts aux ménages ^{d)}	5 223	2	7	1	-0.3	-0.1	-0.2
Prêts corrigés des cessions et de la titrisation ^{e)}	ND	3	8	6	0.8	0.9	1.0
(1.1) Crédit à la consommation	565	-4	0	0	-0.8	-0.8	-0.8
(1.2) Prêts au logement	3 884	5	8	4	-0.1	0.1	0.0
(1.3) Autres prêts	774	1	-1	-2	-0.9	-0.7	-0.9
dont : entrepreneurs individuels ^{f)}	397	0	0	-1	-1.2	-0.8	-1.1
(2) Prêts aux sociétés non financières	4 312	10	-1	8	-1.4	-1.2	-0.7
Prêts corrigés des cessions et de la titrisation ^{e)}	ND	10	-1	11	-1.1	-0.9	-0.4
(2.1) durée ≤ à un an	1 090	8	-3	2	-1.2	-0.8	0.4
(2.2) durée > à un an et ≤ à 5 ans	736	-2	5	1	0.1	1.1	1.0
(2.3) durée > à 5 ans	2 486	4	-3	6	-1.9	-1.9	-1.7
(3) Prêts aux intermédiaires financiers non monétaires hors sociétés d'assurance et fonds de pension ^{g)}	924	3	3	2	0.5	1.4	0.8
(4) Prêts aux sociétés d'assurance et aux fonds de pension	137	3	10	-2	11.8	19.3	15.3

a) La somme des composantes peut ne pas correspondre au total en raison des écarts d'arrondis.

b) Les variations mensuelles des encours sont corrigées des remboursements/dépréciations, des reclassements, des variations de taux de change, et de tout autre changement ne résultant pas d'opérations.

c) Prêts accordés par les institutions financières monétaires (IFM) aux résidents non-IFM de la zone euro, hors administrations publiques

d) Y compris les prêts aux institutions sans but lucratif au service des ménages

e) Données corrigées des prêts qui ont été sortis du bilan statistique des IFM en raison de leur cession ou de leur titrisation.

f) Les séries ne sont pas corrigées des effets saisonniers..

g) Conformément au SEC 2010, en décembre 2014, les sociétés holdings des groupes non financiers auparavant classées dans le secteur des sociétés non financières ont été reclassées dans le secteur des sociétés financières. Ces entités figurent dans les statistiques de bilan des IFM parmi les sociétés financières autres que des IFM et les sociétés d'assurance et fonds de pension.